Niveau(x) d'enseignement : 7
Centre d'intérêt : 610

Numéro EDUQ : 9170632

Cégep André-Laurendeau. Comité Plan d'aide à la réussite

Rapport du Comité : présenté à la Commission pédagogique / [Cégep André-Laurendeau]. Comité Plan d'aide à la réussite ; Normand Lalonde [et al.] -- [LaSalle] : Le Cégep, 1991.
12 p. ; 28 cm + 2 doc. d'acc. (13 p. ; 14 f.).

Titre de la couv. Doc. d'acc. : Projet de politique institutionnelle d'aide à la réussite ; Projet de plan d'action, 1991-1993.

Descripteur(s) : Succès scolaire • Aide pédagogique individuelle • Services pédagogiques • Politique locale • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Aide à l'apprentissage

Ce document comprend le rapport du Comité d'aide à la réussite concernant la réussite des élèves au Collège André-Laurendeau, accompagné de la **Politique institutionnelle d'aide à la réussite** et du **Plan d'action 1991-1993**. La politique proposée est un projet qui servira de cadre de référence pour toutes les autres politiques pédagogiques. Le mode d'intervention privilégié par cette politique est basé sur la prévention et vise à faciliter l'apprentissage de l'ensemble de la population étudiante. Quant au plan d'action, il propose des mesures qui ne sont pas nouvelles mais qui se veulent intégrées dans une démarche institutionnelle. L'élève, la formation fondamentale, l'approche-programme, la concertation entre enseignants et professionnels, sont les principaux éléments autour desquels gravitent les actions proposées.

Type de document :

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

91706 32-A

COMITÉ PLAN D'AIDE À LA RÉUSSITE

RAPPORT DU COMITÉ

Présenté à la Commission pédagogique

Normand Lalonde (API)
Bernard Legault (Enseignant)
Micheline Allard (Adjointe au DSP)
Normand Bernier (DSP)

14 mai 1991

REMERCIEMENTS

A celles et ceux qui depuis des années se préoccupent d'aide à la réussite et agissent quotidiennement en ce sens...

A celles et ceux qui collectivement ont fait progresser le dossier. Entre autres à Hélène Laferrière pour sa Proposition d'une structure organisationnelle pour viser l'efficacité dans le dossier de l'aide à l'apprentissage en novembre 1987...

Et plus récemment, à Michel Durand pour son travail de coordination qui a mené à l'élaboration d'une Proposition concernant la réussite des élèves au collège André-Laurendeau en avril 1990.

Le Comité

TABLE DES MATIÈRES

1- PRÉSENTATION 1

2- TOURNÉE DES SERVICES ET DES DÉPARTEMENTS 4

3- PRINCIPALES LECTURES 7

4- LE MODÈLE DE PLAN D'ACTION 10

RAPPORT DU COMITÉ AIDE À LA RÉUSSITE

1- PRÉSENTATION

Les travaux du comité font suite à la consultation entreprise au printemps 1990 sur une *Proposition concernant la réussite des élèves au Collège André-Laurendeau*. Le 3 mai 1990, la Commission pédagogique déposait le vote sur le dit projet et reportait à cette année, la fin de la consultation et l'élaboration d'un plan d'action plus structuré et plus concret.

Lors de sa première assemblée régulière, tenue le 28 août 1990, la Commission pédagogique définissait le mandat du comité comme suit:

> Une fois que la Direction des services pédagogiques aura finalisé la consultation sur le *Plan d'aide à la réussite* lancée au printemps dernier, les membres du comité pourraient d'abord effectuer, au compte de la C.P., l'analyse de ce qui ressort des diverses positions acheminées. Dans la suite de cette analyse, le comité pourrait soumettre ses réflexions sur un plan d'action davantage structuré qui pourrait aller au-delà des définitions, des principes, des objectifs et des descriptions d'interventions susceptibles d'être réalisées dans le milieu. Le comité pourrait intégrer à sa réflexion la question de la cote Z et celle concernant la politique d'abandon de cours du collège.

À cette même réunion, le comité d'aide à la réussite a été mis sur pieds. Il est composé de: Normand Lalonde, aide pédagogique individuel, Bernard Legault, enseignant en électrotechnique, Micheline Allard, adjointe au DSP responsable des ressources à l'enseignement et Normand Bernier, directeur des services pédagogiques.

Dans un premier temps, le comité s'est penché sur les avis reçus des départements. Les positions départementales, plutôt favorables, étaient toutefois peu élaborées. Ainsi pour remplir notre mandat et pour assurer que le plan d'action réflète la réalité vécue au collège, nous avons opté pour une large consultation de toutes les intervenantes et de tous les intervenants. Ces

rencontres nous ont permis de dégager des tendances et d'identifier des actions enracinées dans le milieu. Cependant le projet de politique et le plan d'action présentés aujourd'hui ne sont pas le simple reflet de ce qui se passe au collège, ils représentent des orientations que l'institution entend suivre au cours des prochaines années.

D'un plan d'aide à la réussite, déposé à la Commission pédagogique en avril 1990, nous vous proposons aujourd'hui une *Politique institutionnelle d'aide à la réussite*. Ce changement est important. **Par ce changement la Direction des services pédagogiques entend faire de cette nouvelle politique le cadre de référence de toutes les autres politiques pédagogiques.** C'est un engagement que l'institution prend envers sa clientèle. C'est un projet qui devra mobiliser toute la communauté d'André-Laurendeau.

Les politiques de gestion des programmes, de valorisation de la langue française, d'évaluation des apprentissages, des plans de cours, les procédures abandons et procédures pédagogiques gardent toute leur importance et leur champ d'intervention spécifique mais deviennent autant de moyens pour garantir la réussite des élèves et la qualité des apprentissages qu'elles et qu'ils feront parmi nous.

Le plan d'action 1991-1993 propose des mesures qui ne sont pas nouvelles, pour la plupart, mais qui se veulent intégrées dans une démarche institutionnelle. **L'élève, la formation fondamentale, l'approche-programme, la concertation entre enseignants et professionnels, sont les principaux éléments autour desquels gravitent toutes les actions proposées.** Un comité de coordination et une évaluation annuelle viendront assurer l'implantation, le suivi et la réussite du plan d'action.

Nous vous présenterons donc, dans ce rapport, le bilan que nous tirons de la tournée des départements et services, les principales sources qui nous ont

inspirés et le modèle de plan d'action que nous avons développé. Accompagnent ce rapport la *Politique institutionnelle d'aide à la réussite* et le *Plan d'action 1991-1993*.

2- TOURNÉE DES SERVICES ET DES DÉPARTEMENTS

Si nous avons privilégié ce mode de consultation, c'est que nous avons voulu développer une vision commune du Collège, mettre à jour nos informations sur la réalité des services et des départements, sensibiliser l'ensemble des intervenants aux implications de l'adoption d'un plan d'aide à la réussite. Nous voulions aussi que notre proposition finale colle à la réalité de notre cégep.

C'est dans cet esprit que nous avons préparé la tournée des départements et des services: en faisant des lectures communes, en analysant les avis remis par les départements sur la proposition d'aide à la réussite, en lisant les politiques d'évaluation des apprentissages et en faisant un bilan des activités ou projets individuels ou départementaux axés sur l'aide à l'apprentissage. Ces lectures nous ont permis d'élaborer un canevas commun pour toutes nos rencontres et formuler quelques questions pour orienter la préparation des départements. Ces questions ont été transmises dans une note de service au Directeur des Services pédagogiques, datée du 7 novembre 1990:

- Qu'est-ce qui dans nos interventions traditionnelles relève d'une approche d'aide?
- Quelles interventions particulières entendons-nous développer pour concrétiser un objectif ou un autre?
- Quels liens, avec les autres départements ou services, pensons-nous être nécessaires de développer?
- Comment pouvons-nous qualifier nos interventions départementales: de dépistage, de prévention, de correction ou d'information?
- Qu'est-ce qui motive tel ou tel geste posé dans un cours, dans un ensemble de cours ou dans un département?

Ainsi de la première à la dernière rencontre, l'organisation a été

identique: présentation uniforme par le Directeur des Services pédagogiques, référence aux mêmes documents, discussion des mêmes thèmes. De chacune des rencontres nous sommes revenus enrichis, nous avons pu constater l'évolution des idées, des personnes et des groupes... et nous avons eu le goût de continuer.

Malgré cette organisation précise des rencontres, certains facteurs ont influencé le déroulement et le résultat des rencontres:

- Le moment de la rencontre à l'intérieur d'un calendrier s'échelonnant sur quatre mois,
- la préparation des groupes à cette rencontre,
- le degré de concertation existant à l'intérieur des groupes,
- la petite histoire du service ou du département en regard de leur préoccupation sur l'aide à la réussite,
- l'étape actuelle du cheminement du département ou du service dans ce domaine,
- le type des réalisations: individuelles versus collectives.

Pour le comité, il était essentiel de s'adapter à la réalité de chaque service ou département. En conséquence, l'échange a souvent convergé autour d'un thème principal, variant d'un endroit à l'autre, reflétant ainsi les préoccupations immédiates du groupe. À l'intérieur des groupes nous avons favorisé l'émergence d'idées et de points de vue différents toujours dans l'optique de revenir avec le vrai portrait de notre cégep.

Toute cette information est venue s'ajouter aux données "théoriques" recueillies lors de nos activités préparatoires. Les idées se sont bousculées, ont évolué et ont enfin pris la forme de la politique institutionnelle et du plan d'interventions que nous vous proposons. De la tournée, nous retenons certains constats que nous n'avons pas voulu perdre de vue dans la suite de nos travaux

puisqu'ils reflétaient un concensus quasi général. Les voici:

- Cette consultation n'a pas laissé indifférent: il y a eu des réactions pendant et après, des projets ont pris forme dans les semaines suivant notre passage....

- le désir d'agir est très présent... l'inertie, on ne l'a pas rencontrée. Par contre, même quand cela n'a pas été clairement dit, on a senti un sentiment d'impuissance devant l'action à accomplir.

- le questionnement sur l'ensemble de nos exigences revient constamment: face aux étudiants, face aux enseignants et à l'ensemble des intervenants.

- la concertation, même si on en parle beaucoup, n'est pas vécue ou souhaitée au même degré... mais on en parle.

- le questionnement pédagogique est important et omniprésent.

- la réalisation de projets individuels est importante. Les projets collectifs sont moins nombreux. Dans les deux cas, la préoccupation de l'évaluation des résultats et de la transférabilité des projets est quasi inexistante même quand le projet est largement financé.

- l'échange d'information et de services est insuffisant entre les services professionnels et les départements.

- La ressource la plus en demande est le temps; par contre, une meilleure organisation et une sage utilisation des ressources semble prioritaire.

- l'organisation fonctionnelle doit donc prévaloir sur le développement dans le plan d'intervention , car plusieurs activités de base ne sont pas structurées dans notre cégep; c'est la base même de la création de conditions de réussite pour l'élève.

3- PRINCIPALES LECTURES

Outre la tournée départementale, nous avons dû nous documenter pour parfaire notre «tête». Nous nous sommes principalement inspirés de cinq documents: le plan d'intervention concernant l'aide à la réussite des élèves du collège André-Laurendeau présenté en avril 1990, le tiré à part sur l'aide à l'apprentissage publié par la revue Pédagogie Collégiale en février 1989, les actes du colloque sur l'aide à l'apprentissage tenu au collège de Sherbrooke en mars 1989, le plan d'aide à la réussite du collège Ahuntsic (PHAR I et PHAR II) mai 1989 et février 1991, le plan de développement de l'aide à l'apprentissage du collège de Sherbrooke d'avril 1990.

Nos propositions seront donc semblables et différentes. Semblables parce qu'en matière d'aide à la réussite nos intentions ne sont pas différentes de celles des autres institutions. Différentes parce que notre cheminement institutionnel, nos ressources et notre clientèle varient des autres institutions.

Ce que nous retenons du tiré à part de Pédagogie Collégiale c'est d'abord le modèle de l'approche préventive développé par l'américain Kaplan et présenté par Louise Langevin dans L'organisation de l'aide à l'apprentissage:

> « ▵ *Prévention primaire*: toute intervention pour faciliter l'apprentissage de l'ensemble de la population étudiante;
> ▵ *Prévention secondaire:* toute intervention pour faciliter l'apprentissage d'une population «à risque»;
> ▵ *Prévention tertiaire*: toute intervention auprès d'une population déjà perturbée en vue d'une amélioration du rendement ou de l'engagement au projet scolaire.» p.39

Nous avons aussi apprécié une citation de Gilles Vigneault tirée de l'article Yves Blouin L'aide à l'apprentissage: en attendant la vraie solution:

« De vos maîtres exiger l'exigence.» p.11

Du colloque de Sherbrooke nous retenons de l'intervention d'Yves Blouin L'aide à l'apprentissage, la réussite et la qualité de la formation:

« l'heure est à l'action globale, systématique et concertée.(...)
Pour que la réussite témoigne d'une formation de qualité, il faut satisfaire à deux conditions supplémentaires. -1- Des objectifs et des programmes d'apprentissage qui s'inspire d'un modèle (à définir et à redéfinir) de formation fondamentale. - 2- Une évaluation appropriée des apprentissages.» p.67 à 70

De ce même colloque nous retenons aussi l'intervention de Bernard Simpson du Conseil des collèges dans le texte Les pistes d'action proposée par le conseil des collèges:

« Le travaux menés au Conseil ont permis de circonscrire sept ordres de facteurs ou de causes reliés aux difficultés scolaires des élèves. Ces sept facteurs sont: le vécu scolaire antérieur des élèves; le choc du passage du secondaire au collégial; l'organisation des études au collégial; la motivation et les aspirations scolaires des élèves; la situation financière de l'élève et l'exercice d'un emploi; les enseignantes et les enseignants; le milieu collégial. (...)
Il faut donc à mon sens, que les collèges adoptent une approche globale et se donnent un plan d'action duquel pourrait découler des mesures concrètes.» p.45

« Toujours selon le Conseil, trois conditions principales doivent être réunies pour qu'un programme d'études se situe réellement dans la perspective de la formation fondamentale:
- que les objectifs de ces programmes soient clairement formulés dans une perspective de formation fondamentale et qu'ils soient bien centrés sur les apprentissages considérés comme essentiels;
- que les cours qui font partie de ces programmes soient bien intégrés les uns aux autres et qu'ils soient congrus aux objectifs du programme;
- que les enseignantes et les enseignants soient non seulement

centrés sur leur discipline, mais qu'ils soient aussi préoccupés de la dimension «programme».» p.51

Des plans de Sherbrooke et d'Ahuntsic nous retenons l'importance d'identifier des responsables, de préciser des échéanciers et d'assurer des suivis permettant de réajuster les interventions en cours de route. Ils nous proposent aussi des modèles de plan d'intervention. Nous avons préféré centrer le nôtre autour du cheminement de l'élève dans l'institution. Ces plans serviront cependant comme grilles supplémentaires d'analyse pour s'assurer que tous ces champs d'intervention sont touchés:

« les interventions à caractères pédagogiques; les interactions professionnelles et autres; la structure organisationnelle; l'environnement institutionnel; la recherche, le développement, le perfectionnement et l'animation.» p.17 du plan de Sherbrooke.

4- LE MODÈLE DE PLAN D'ACTION

Pour l'essentiel le projet de politique institutionnelle reprend les grandes orientations développées l'an dernier dans le «document 1» du *plan d'intervention concernant l'aide à la réussite au Collège André-Laurendeau* déposé en avril 1990. Ces orientations étaient alors largement partagées par le milieu bien que l'on en ait questionné certains aspects. L'écriture diffère beaucoup parce que la volonté est d'en faire maintenant une politique. Ceci répond aussi à celles et à ceux qui trouvaient la forme du «document 1» un peu lourde.

Le plan d'action est quant à lui centré sur l'élève. Nous insistons sur ce point parce qu'il nous apparaît essentiel d'imager le premier principe de la politique et de nous le rappeller régulièrement: **L'ÉLÈVE EST AU COEUR DE NOS PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES**. Cette place centrale on la retrouve avant son arrivée au collège, lors de la période d'admission, durant son séjour de formation et après ses études.

Tout en se rattachant aux objectifs poursuivis par la politique, les actions proposées sont déterminées en fonction des élèves. Il est évident que nos principales actions se déroulent durant le séjour de l'élève dans l'institution, cependant il nous apparaît essentiel de soigner nos interventions avant et après ce séjour.

1- L'élève potentiel

Il y a tout un travail de réflexion à entreprendre sur nos pratiques promotionnelles, sur nos attitudes et sur ce que l'on souhaite transmettre comme image. Cette image est importante car elle est le premier contact de l'élève avec l'institution.

Le message promotionnel doit être cohérent avec les pratiques pédagogiques en vigueur à l'intérieur de l'institution. De plus, il semble essentiel de rechercher la transparence. Nos politiques doivent être facilement interprétables et sans ambiguité.

Le message promotionnel pour être cohérent, doit être le fruit d'une concertation entre les intervenants du collèges: direction, communications, gestion pédagogique, API, départements et enseignants. Il faut s'assurer que les attitudes des membres du personnel impliqués soient conformes à l'image promotionnelle souhaitée.

2- L'élève durant le processus d'admission

Les élèves ne sont pas encore dans le collège mais ils sont traités comme tel. La relation de confiance que l'on établit avec eux est garante d'un succès futur. Le processus d'admission comprend les étapes suivantes: établissement de critères de sélection, relance personnelle des élèves refusés mais présentant un potentiel, établissement du portrait scolaire de l'élève, accueil et choix de cours, révision des choix de cours et identification des clientèles «à risque».

Même limitée, l'implication des départements à ce stade assure la continuité dans les salles de cours.

3- L'élève durant le processus de formation

Le principal choc se produit durant la première session. Si par le passé nous considérions que les élèves étaient autonomes, dès leur arrivée, nous constatons aujourd'hui que tel n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux. Tous les départements doivent donc se pencher sérieusement sur ce problème. Ils se doivent d'offrir des cadres favorisant l'intégration des élèves dans leur programme, tout en leur fournissant l'information leur permettant de devenir plus

autonomes.

Il est difficile de maintenir un juste équilibre entre «avoir des exigences précises et y tenir» et «offrir l'encadrement nécessaire pour permettre aux élèves de répondre à ces exigences». Dans l'application du plan d'action cet équilibre devra toujours être recherché par les intervenantes et les intervenants.

Nous devons aussi réévaluer notre environnement organisationnel des dernières années afin de remettre l'élève au coeur de cette organisation, tout en tenant compte de notre mission éducative. Ceci implique nécessairement une plus grande cohérence dans notre discours pédagogique; une plus grande concertation entre les intervenantes et les intervenants auprès d'un même groupe d'élève; un développement de nos outils pédagogiques et de nos méthodes d'intervention; une réflexion collective sur la formation fondamentale et son rôle intégrateur dans les programmes d'études; une révision de nos politiques pédagogiques et un suivi de leur application.

4- L'élève après sa formation

Les objectifs de formation atteints, l'élève nous quitte pour le marché du travail ou pour poursuivre ses études universitaires. Même s'il quitte, il est encore avec nous car son succès dans la poursuite de ses projets personnels est le fruit de la formation qu'il a reçue. Il est donc important de vérifier si les élèves qui voulaient aller à l'université ont réussi à le faire et, si leur réussite est comparable aux élèves qui proviennent d'ailleurs. Il est aussi très important de vérifier le placement de nos élèves du secteur professionnel afin d'ajuster nos objectifs de formation. Enfin, tout ceci nous permettra de constater la justesse et la cohérence de notre discours de promotion.

Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170632
Centre d'intérêt : 610

Cégep André-Laurendeau. Comité Plan d'aide à la réussite

Rapport du Comité : présenté à la Commission pédagogique / [Cégep André-Laurendeau]. Comité Plan d'aide à la réussite ; Normand Lalonde [et al.] -- [LaSalle] : Le Cégep, 1991.
12 p. ; 28 cm + 2 doc. d'acc. (13 p. ; 14 f.)

Titre de la couv. : Doc. d'acc. : Projet de politique institutionnelle d'aide à la réussite ; Projet de plan d'action, 1991-1993

Descripteur(s) : Succès scolaire • Aide pédagogique individuelle • Services pédagogiques • Politique locale • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Aide à l'apprentissage

Ce document comprend le rapport du Comité d'aide à la réussite concernant la réussite des élèves au Collège André-Laurendeau, accompagné de la ■■Politique institutionnelle d'aide à la réussite■■ et du ■■Plan d'action 1991-1993■■. La politique proposée est un projet qui servira de cadre de référence pour toutes les autres politiques pédagogiques. Le mode d'intervention privilégié par cette politique est basé sur la prévention et vise à faciliter l'apprentissage de l'ensemble de la population étudiante. Quant au plan d'action, il propose des mesures qui ne sont pas nouvelles mais qui se veulent intégrées dans une démarche institutionnelle. L'élève, la formation fondamentale, l'approche-programme, la concertation entre enseignants et professionnels, sont les principaux éléments autour desquels gravitent les actions proposées.

Type de document

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

CÉGEP
ANDRÉ-LAURENDEAU

9170632-B

COMITÉ PLAN D'AIDE À LA RÉUSSITE

PROJET DE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'AIDE À LA RÉUSSITE

Présenté à la Commission pédagogique

Le 14 mai 1991

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE 1

2. DÉFINITIONS 2

3. PRINCIPES 5

4. OBJECTIFS 7

5. RESPONSABILITÉS 9

6. MOYENS 13

PROJET DE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'AIDE À LA RÉUSSITE

1. PRÉAMBULE

Les collèges du Québec sont saisis, depuis quelques années déjà, du problème crucial des échecs et des abandons scolaires [1]. Malgré les efforts consentis pour la démocratisation des études supérieures, une faible proportion des étudiantes et des étudiants accédant à l'enseignement collégial persistent jusqu'à l'université. La situation est très semblable au secteur professionnel où un très grand nombre d'élèves quitteront sans obtenir leur diplôme.

Une majorité d'élèves vivront donc des difficultés à un moment ou un autre dans leur cheminement d'apprentissage. Et, bien que la réussite des élèves repose d'abord sur les efforts que ceux-ci déploient dans leur apprentissage, elle repose aussi sur la confiance que nous mettons en eux. C'est pourquoi le collège choisi comme concept l'aide à la réussite. Ce dernier étant résolument positif, reposant sur une valorisation de l'effort et appelant des actions visant l'ensemble des étudiantes et des étudiants. L'aide à l'apprentissage étant vue comme un ensemble d'actions ponctuelles visant des clientèles particulières, identifiées et à risque.

Au cours des dernières années, et tenant compte de la clientèle particulière à laquelle nous nous adressons, les formatrices et les formateurs du cégep André-Laurendeau ont développé de multiples outils, approches, méthodes, projets visant à soutenir la réussite d'une majorité d'élèves. Cependant ces efforts sont souvent individuels, demeurent isolés et finalement n'obtiennent pas toujours l'impact souhaité. C'est pourquoi le collège exprime sa volonté de fournir tous les moyens nécessaires pour assurer qu'un plus grand nombre de nos élèves réussisse et pour permettre que se développe un plus grande concertation entre les différentes intervenantes et les différents intervenants.

C'est en s'appuyant sur des principes et des valeurs partagées par l'ensemble des intervenantes et des intervenants, tout en présentant des caractéristiques qui correspondent à la spécificité du Cégep André-Laurendeau, que la politique cerne tour à tour les objectifs, les responsabilités de chacune et de chacun et les moyens d'intervention à développer en priorité.

---

[1] Conseil des collèges, *La réussite, les échecs et les abandons au collégial*, rapport 1987-1988.

2. DÉFINITIONS

L'élaboration des principes directeurs d'aide à la réussite reposent sur l'idée que nous nous faisons du processus d'apprentissage.

2.1 Processus d'apprentissage

C'est la définition élaborée par monsieur Robert Ducharme qui sert de toile de fond à l'élaboration de nos objectifs. Cette définition renvoie à un processus qui se déroule en trois phases successives et complémentaires: une phase d'acquisition (l'input), une phase d'organisation (le traitement) et une phase d'expression (l'output).

2.1.1 L'acquisition (l'input)

L'apprentissage se définit d'abord et avant tout par l'acquisition de quelque chose. Apprendre, c'est recevoir des informations, acquérir de nouvelles conduites, de nouvelles attitudes ou de nouvelles valeurs; bref, c'est ajouter quelque chose à ce qui fait déjà partie de soi...

Dans l'enseignement collégial, cette phase est reliée à ce que nous appelons le contenu de cours.

2.1.2 L'organisation (le traitement)

L'apprentissage se définit aussi par l'organisation de ce qu'on apprend. La réflexion, le traitement logique des informations, la gestion des idées, l'organisation de la pensée, l'esprit critique, l'analyse et la synthèse transforment les informations acquises et cette transformation, ainsi que les processus intellectuels par lesquels elle s'opère, deviennent aussi des objets d'apprentissage.

Cette deuxième phase suppose qu'il y ait compréhension et intégration de ce qui est présentement appris à ce qui l'a été antérieurement. Dans l'enseignement collégial, cette phase correspond à l'apprentissage de méthodes de travail et à la fonction fort importante d'«apprendre à étudier».

2.1.3 L'expression (l'output)

L'apprentissage, enfin, se définit aussi par la capacité d'exprimer ce que l'on sait à travers les divers modes d'expression orale, écrite, audiovisuelle et informatisée...

A cette étape, le processus permet de transmettre aux autres ce que l'on a appris et de l'exprimer dans des actes de créativité.

Dans l'enseignement collégial, cette dernière phase est particulièrement reliée à la production de travaux, à la réussite aux examens et à la performance scolaire. C'est principalement sur elle que porte l'évaluation ainsi qu'à partir d'elle que se fondent les jugements et les diagnostics des troubles d'apprentissage chez les étudiants.

2.2 La réussite

La réussite c'est:

- le fruit du travail, de la motivation et de la capacité des élèves à assimiler des connaissances.
- le résultat de l'aptitude des élèves à résoudre des problèmes.
- le développement d'attitudes positives face à de nouvelles expériences.
- la maîtrise de la logique, du raisonnement, du jugement critique et de la synthèse.
- la maîtrise de la langue et de l'expression des idées articulées.
- la gestion de son temps et prestation d'efforts constants.

2.3 Modèle d'intervention basé sur la prévention

L'American Kaplan a introduit une perspective de prévention dans le domaine

de l'intervention d'aide à l'apprentissage.

Prévention primaire: toute intervention pour faciliter l'apprentissage de l'ensemble de la population étudiante.

Prévention secondaire: toute intervention pour faciliter l'apprentissage d'une population «à risque».

Prévention tertiaire: toute intervention auprès d'une population déjà perturbée en vue de l'amélioration du rendement ou de l'engagement au projet scolaire.

Dans le cadre de cette politique, la majorité de nos interventions se situent au premier niveau d'intervention. Les actions de niveau primaire pourraient être réalisées par une personne, enseignante ou professionnelle, ou un département. Cependant les actions de niveau secondaire et tertiaire devraient nécessairement se réaliser par un groupe multi-professionnel.

3. PRINCIPES

3.1 Compte tenu de sa mission éducative, le Collège affirme sans nuance que l'élève est au coeur de toutes ses priorités institutionnelles.[1]

3.2 Le Collège assure les meilleures conditions de réussite aux élèves.

3.3 La formation fondamentale est le cadre de référence guidant toutes nos actions.

3.4 La qualité de la formation dispensée au collège passe par une amélioration de la qualité des apprentissages.

3.5 L'élève est le principal artisan de sa réussite.

3.6 L'enseignement est l'activité privilégiée du soutien à la réussite.

3.7 Le concept d'aide à la réussite propose un point de vue résolument positif et une attitude de valorisation des efforts.

3.8 Le concept d'aide à la réussite exige la concertation de toutes les intervenantes et de tous les intervenants.

3.9 Le concept d'aide à la réussite repose sur une connaissance exhaustive de la clientèle scolaire du collège.

3.10 Le profil scolaire et les objectifs de formation des élèves du secteur général sont différents de ceux du secteur professionnel.

3.11 L'application de la politique repose sur une utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières du collège.

---

[1] Cégep André-Laurendeau, *Mission et orientations*, novembre 1989, page 4.

3.12 La présente politique englobe et réaffirme les principes à la base de la politique de gestion des programme, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la politique institutionnelle de valorisation de la langue française, la politique des plans de cours.

4. OBJECTIFS

4.1 Favoriser l'intégration de tous les élèves, dès la première session, et soutenir leur progression vers l'autonomie. (3.1, 3.2, 3.5)

4.2 Augmenter la persistance aux études en vue de permettre à un maximum d'élèves d'obtenir leur DEC et de réussir à l'université ou sur le marché du travail dans le secteur de leur choix. (3.2)

4.3 Assurer le suivi des activités et évaluer annuellement l'efficacité des services offerts. (3.2, 3.11)

4.4 Favoriser la réussite du plus grand nombre possible d'élèves dans une perspective de formation fondamentale. (3.3)

4.5 Tenir compte des caractéristiques des élèves des programmes des secteurs général et professionnel. (3.2, 3.3, 3.10)

4.6 Améliorer la qualité des apprentissages. (3.3, 3.4, 3.6)

4.7 Favoriser le développement des habiletés cognitives fondamentales et affectives. (3.3)

4.8 Améliorer les critères d'évaluation des apprentissages pour assurer l'obtention d'un diplôme d'études collégiales de qualité. (3.4)

4.9 Promouvoir l'enrichissement des méthodes pédagogiques dans le cadre de l'enseignement régulier. (3.4, 3.6)

4.10 Encourager et valoriser le travail bien fait, les efforts soutenus et la réussite: définir nos exigences et y tenir. (3.7)

4.11 Responsabiliser l'ensemble des intervenantes et des intervenants sur la nécessité de la concertation et sur le rôle que chacune et chacun devra y jouer. (3.8, 3.11)

4.12 Créer les conditions d'une réelle concertation et en structurer les modalités d'application. (3.8)

4.13 Dépister dès l'inscription les élèves à risques grâce à un ensemble d'instruments portant sur le rendement scolaire, l'adaptation aux études collégiales et la maturité vocationnelle. (3.9, 3.10)

4.14 Identifier, structurer et diffuser rapidement, aux intervenantes et aux intervenants concernés, l'information sur le profil scolaire individuel et collectif de notre clientèle étudiante. (3.9)

4.15 Vérifier la cohérence entre toutes nos politiques pédagogiques. (3.12)

5. RESPONSABILITÉS

5.1 La direction

5.1.1 La direction des services pédagogiques s'assure de l'application de la politique.

5.1.2 Le Collège met à la disposition des intervenants les ressources requises pour la réalisation du plan d'action annuel.

5.1.3 Le directeur des services pédagogiques, les adjointes et les adjoints veillent à l'application de la politique dans leur service et l'évaluent annuellement.

5.1.4 Le directeur des services pédagogiques, les adjointes et les adjoints s'assurent que les membres de leur personnel ont l'information et les connaissances requises en regard de leur rôle dans l'application de cette politique.

5.2 Les départements d'enseignement

5.2.1 Les départements élaborent un plan d'action départemental en regard de la politique et l'incluent dans leur plan de travail.

5.2.2 Les départements évaluent leur plan d'action départemental en regard de la politique et l'incluent dans leur bilan annuel.

5.3 Les enseignantes et les enseignants

5.3.1 Les enseignantes et les enseignants sont les intervenants de première instance et font la promotion de la réussite dans leur classe.

5.3.2 Les enseignantes et les enseignants veillent à ce que leurs plans de cours soient conformes à la politique et au plan d'action départemental.

5.3.3 Les enseignantes et les enseignants réfèrent aux A.P.I. les étudiantes et étudiants présentant des difficultés dans leur cheminement scolaire.

5.3.4 Les enseignantes et les enseignants définissent des exigences de qualité et les intègrent dans l'évaluation des apprentissages.

5.4 Les A.P.I.

5.4.1 Les A.P.I. assurent des rapports soutenus et directs avec les départements.

5.4.2 Les A.P.I., en collaboration avec les départements, élaborent un plan d'action en regard de la politique et l'incluent dans leur plan de travail.

5.4.3 Les A.P.I., en collaboration avec les départements, évaluent leur plan d'action et l'incluent dans leur bilan annuel.

5.4.4 Les A.P.I. sont des intervenants privilégiés et font la promotion de la réussite, auprès des étudiantes et des étudiants individuellement.

5.5 Services aux étudiants

5.5.1 Les services aux étudiants contribuent à créer un climat favorable à l'atteinte des objectifs pédagogiques.

5.5.2 Les services aux étudiants contribuent à enrichir la formation de base des élèves par des apprentissages différents: capacité d'organisation, créativité, autonomie, responsabilité.

5.6 Les étudiantes et les étudiants

5.6.1 L'étudiant est le principal agent responsable de sa réussite, en ce sens il participe activement à la vie collégiale:

- en assistant aux cours,
- en respectant les exigences fixées au plan de cours,
- en s'impliquant dans le processus déterminant son cheminement scolaire,
- en utilisant les ressources d'aide mises à sa disposition.

5.7 Le comité de coordination

5.7.1 Le comité de coordination est composé de cinq (5) personnes,

quatre (4) personnes nommées par la directrice ou le directeur des services pédagogiques:

- Un (1) membre du personnel cadre,
- deux (2) enseignantes ou enseignants dont une ou un (1) du secteur général et une ou un (1) du secteur professionnel,
- une professionnelle ou un professionnel impliqué directement auprès des élèves ou du personnel enseignant,

et une (1) personne nommée par la commission pédagogique.

5.7.2 Le comité de coordination travaille à l'application et à l'implantation du plan d'action.

5.7.3 Le comité de coordination élabore des propositions d'orientation dans le cadre de la présente politique.

5.7.4 Le comité de coordination organise une journée pédagogique par session sur un des thèmes de la présente politique.

5.7.5 Le comité de coordination prépare et rend compte annuellement, à la direction des services pédagogiques et à la commission pédagogique, des activités et du déroulement du plan d'action.

6. MOYENS

6.1 Encadrer et analyser davantage le processus d'abandon de cours et de correction d'horaire.

6.2 Informer adéquatement les nouveaux élèves quant aux implications des choix qu'ils posent au moment de soumettre leur demande d'admission au Collège.

6.3 Développer des formules d'encadrement personnalisé pour tous les élèves et particulièrement pour les nouveaux, afin de faciliter l'intégration et réaliser «le dépistage» des élèves en difficulté.

6.4 Favoriser l'acquisition de connaissances, de méthodologies, de modes de pensée et de modes d'appropriation de soi nécessaires à la réussite des études collégiales.

6.5 Clarifier auprès des élèves les détails et les contraintes relatives aux études (effort, échéancier, formules pédagogiques et types d'évaluation...).

6.6 Conscientiser l'ensemble des intervenants-es et plus particulièrement les profs à l'importance de la dimension affective dans la réussite scolaire.

6.7 Mettre en place des mesures favorisant la progression de l'élève vers l'autonomie.

6.8 Encourager prioritairement le perfectionnement et la recherche reliés à l'aide à l'apprentissage.

Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170532
Centre d'intérêt : 610

Cégep André-Laurendeau. Comité Plan d'aide à la réussite

Rapport du Comité : présenté à la Commission pédagogique / [Cégep André-Laurendeau]. Comité Plan d'aide à la réussite ; Normand Lalonde [et al.]. -- [LaSalle] : Le Cégep, 1991.
12 p. ; 28 cm + 2 doc. d'acc. (13 p. ; 14 f.)

Titre de la couv. : Doc. d'acc. : Projet de politique institutionnelle d'aide à la réussite ; Projet de plan d'action, 1991-1993.

Descripteur(s) : Succès scolaire • Aide pédagogique individuelle • Services pédagogiques • Politique locale • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Aide à l'apprentissage

Ce document comprend le rapport du Comité d'aide à la réussite concernant la réussite des élèves au Collège André-Laurendeau, accompagné de la **Politique institutionnelle d'aide à la réussite** et du **Plan d'action 1991-1993**. La politique proposée est un projet qui servira de cadre de référence pour toutes les autres politiques pédagogiques. Le mode d'intervention privilégié par cette politique est basé sur la prévention et vise à faciliter l'apprentissage de l'ensemble de la population étudiante. Quant au plan d'action, il propose des mesures qui ne sont pas nouvelles mais qui se veulent intégrées dans une démarche institutionnelle. L'élève, la formation fondamentale, l'approche-programme, la concertation entre enseignants et professionnels, sont les principaux éléments autour desquels gravitent les actions proposées.

Type de document :

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

CÉGEP
ANDRÉ-LAURENDEAU

917.0632-C

COMITÉ PLAN D'AIDE À LA RÉUSSITE

PROJET DE PLAN D'ACTION

1991 - 1993

Présenté à la Commission pédagogique

Le 14 mai 1991

1- L'élève potentiel

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs Visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
PROMOTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DU COLLÈGE				
1.1 Réfléchir sur nos pratiques de promotion et produire des documents promotionnels (prospectus, guide de choix de cours, tirés à part, agenda). **Niveau: PRIMAIRE**	La promotion c'est l'image du collège. Il faut transmettre une image cohérente, à travers nos documents promotionnels, qui corresponde à ce que nous souhaitons véhiculer et à ce qui se vit au collège. Une réflexion en profondeur sur nos pratiques de promotion semble souhaitable. Il faut insister sur les exigences de la formation (nombre d'heures de cours et de travail personnel etc.), les perspectives après l'obtention du diplôme (utilisation des résultats de la relance des finissantes et des finissants), l'encadrement qui sera offert dans le programme, la qualité de la vie étudiante, etc.	4.1 4.4	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Communications Gestion pédagogique Comités de programme Départements Comité de coordination	Août 1991 pour être applicable aux documents de promotion 92-93.
1.2 Rencontrer les clientèles potentielles du secondaire en adaptant nos présentations. **Niveau: PRIMAIRE**	Les visites permettent d'avoir un contact direct et personnel avec les étudiants et les conseillers d'orientation. Il faut véhiculer un discours cohérent avec l'image promotionnelle du collège. Il faut fournir des explications précises sur les conditions d'admission, informer sur les conditions de réussite et sur les programmes d'études. Les rencontres avec les élèves du secondaire se font généralement sous forme de conférences en classe, de conférences en groupe, de kiosques. Nos moyens doivent être adaptés à ces rencontres.	4.1 4.4	**GESTION PÉDAGOGIQUE** Communications Comités de programme Départements	Automne 1991
1.3 Contacter les conseillères et les conseillers d'orientation et leur remettre les documents promotionnels pertinents. **Niveau: PRIMAIRE**	Les conseillères et les conseillers d'orientation des écoles secondaires sont des intermédiaires privilégiés entre le collège et les élèves potentiels. Il faut donc s'assurer qu'elles et qu'ils reçoivent le même message cohérent sur les conditions d'admission, les critères de sélection, les conditions de réussite et sur les programmes d'études. Souvent pour les conseillères et les conseillers d'orientation le guide de choix de cours est plus pertinent qu'un document promotionnel. Nous recommandons que le guide de choix de cours leur soit envoyé.	4.1 4.4 4.11 4.12	**GESTION PÉDAGOGIQUE** Communications Comités de programme Départements	Automne 1991

1- L'élève potentiel

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
1.4-1 Contacter les conseillères et les conseillers pédagogiques et les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires et des écoles de notre bassin. **Niveau PRIMAIRE**	Il faut trouver un moyen pour entrer directement en lien avec les enseignantes et les enseignants et les conseillères et les conseillers pédagogiques du secondaire. Ce contact direct et personnel favoriserait un meilleur arrimage des deux ordres d'enseignement et l'adaptation de nos programmes d'études à la réalité de nos futurs élèves.	4.1 4.4 4.11 4.12	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Comité liaison secondaire-collège Communications API Départements	Automne 1991.
1.4-2 Revoir et préciser le mandat et les actions à entreprendre du comité Liaison secondaire-collège. **Niveau PRIMAIRE**	Il serait intéressant que les liens et contacts déjà établis soient publicisés et transmis aux différentes intervenantes et aux différents intervenants du collège, en particulier les API qui sont appelés à visiter les é les.			décembre 1991.
1.5 Ouvrir les portes du collège aux visites:	Le collège doit devenir un lieu où on se reconnaît. Il faut favoriser les visites organisées d'élèves. Ne pas hésiter à mettre en valeur ce qui s'y passe et ce qui peut permettre à un élève de confirmer son choix d'institution (expositions de projets, activités étudiantes etc.).	4.1	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Communications Gestion pédagogique Comités de programme Départements	À poursuivre
des futurs élèves:				
des conseillères et aux conseillers d'orientation:	Les conseillères et les conseillers d'orientation peuvent plus facilement vanter nos installations et notre enseignement si elles et s'ils les connaissent bien. Il pourrait être intéressant de les inviter plus souvent dans nos murs.		**GESTION PÉDAGOGIQUE** Départements Service aux étudiants	Automne 1991
des parents. **Niveau PRIMAIRE**	Les parents veulent savoir ce qui se passera au cégep. Ils peuvent aussi jouer un rôle important dans la décision de leur enfant. L'organisation de portes ouvertes régulières leur favoriserait les contacts avec le collège et ses programmes.		**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUE** Départements	Automne 1991
1.6 Offrir un support individualisé face au choix de programme. **Niveau PRIMAIRE**	Un service personnel qui aide l'élève à se situer face à son futur choix de programme. Il faut le sécuriser sur son choix, lui fournir toutes les informations pertinentes concernant les conditions d'admissibilité, les échéances des demandes d'admission, les alternatives s'offrant à l'élève pour atteindre son but, etc.	4.1 4.2	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API	Hiver 1992

* **NOTE:** Bien si les comités de programme ne sont pas des réalités vivantes sur lesquelles nous nous référons dans notre organisation quotidienne actuelle, nous considérons que c'est un idéal vers lequel nous devons tendre. C'est pourquoi nous les intégrons comme collaborateurs de certaines actions proposées.

2- L'élève durant le processus d'admission

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
2.1 Définir des conditions d'admission générales et des critères de sélection pour chacun des programmes d'études. **Niveau: PRIMAIRE**	Reconnaissant les distinctions entre les programmes d'études, il serait pertinent d'établir des critères de sélection propres à chacun des programmes. Il apparaît évident que ces conditions générales et ces critères devraient être conséquents avec le discours développé dans la promotion des programmes. Ces critères devraient être facilement interprétables par le ou la futur élève, la conseillère ou le conseiller d'orientation et les parents.	4.1 4.2 4.4	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API, Comités de programme Départements	15 octobre 1991 Pour être applicable à l'admission de l'automne 1992.
2.2 Relancer personnellement les étudiantes et les étudiants refusés qui présentent un potentiel pour le collège, et ce à chacun des tours. **Niveau: TERTIAIRE**	Expliquer les motifs de refus, préciser ce qu'elles et qu'ils doivent entreprendre pour se voir accepter au prochain tour, offrir des choix alternatifs, bref les traiter comme si elles et ils pouvaient être des nôtres.	4.1	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API	Novembre 1991 pour être appliqué lors de l'admission de l'hiver 1992.
2.3 Établir et transmettre aux départements le portrait scolaire des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants **Niveau: PRIMAIRE**	Pour permettre aux enseignantes et aux enseignants des différents programmes de bien amorcer leur travail il leur faut ces renseignements le plus tôt possible. Il faut leur éviter de découvrir après un ou deux mois des choses qui leur auraient été utiles au début.	4.1 4.2 4.13 4.14	**GESTION PÉDAGOGIQUE** Registraire API Départements	Août 1992 pour être disponible en début de session.
2.4 Soigner le premier accueil. **Niveau: PRIMAIRE**	Les nouveaux admis sont déjà de la famille, elles et ils sont reçus par leur département, elles et ils reçoivent de l'information sur la formation, les politiques, les ressources, leurs droits et devoirs. Tout cet accueil s'inscrit dans un processus continu se poursuivant durant toute la période de formation.	4.1	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Gestion pédagogique Départements	À poursuivre

2- L'élève durant le processus d'admission

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
2.5-1 Revoir les choix de cours des nouveaux admis après l'émission des notes du secondaire et modifier le choix de cours s'il y a lieu. **Niveau: PRIMAIRE**	Cette opération a pour but de corriger les horaires en fonction de l'échec des préalables du secondaire.	4.1 4.2 4.4	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API	À poursuivre
2.5-2 Définir des cheminements alternatifs pour les élèves admis avec des cours d'appoint ou étant inscrit simultanément à des cours au secondaire. **Niveau: SECONDAIRE**	Il pourrait être pertinent dès ce moment de proposer des cheminements alternatifs. Devrait-on, par exemple, limiter le nombre d'heures de cours pour ces élèves? Est-il pertinent de susciter une collaboration avec les centres Cléent et Champlain pour resserrer l'encadrement qu'on leur offre?	4.1 4.2 4.4 4.11	**COMITÉ DE COORDINATION** Gestion pédagogique API Comités de programme Départements	Mars 1992
2.5-3 Revoir notre philosophie des cours d'appoint. **Niveau: PRIMAIRE**	Selon le type de programme (général ou professionnel) les cours d'appoint peuvent avoir une signification différente. Devrait-on les accepter comme cours complémentaires? Serait-il pertinent dans certains programmes d'offrir une propédeutique? Un élève devrait-il être admis définitivement dans un programme avant d'avoir complété ses cours d'appoint?	4.1 4.2 4.4 4.6	**COMITÉ DE COORDINATION** Comités de programme Départements API Commission pédagogique	Mars 1992
2.5-4 Soumettre des propositions sur les cheminements particuliers. **Niveau: SECONDAIRE**	Réfléchir sur le cheminement des élèves et envisager des cheminements alternatifs ou allégés pour les élèves qui échouent des cours. Réfléchir sur la promotion par session ou par année, sur les préalables absolus et relatifs.		**COMITÉ DE COORDINATION** Commission pédagogique	Première réflexion en 91-92. Choisir une solution en 92-93.

2- L'élève durant le processus d'admission

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs Visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
2.6-1 Définir les critères d'une clientèle «à risque» et/ou d'une clientèle particulière. **Niveau PRIMAIRE**	Il faut utiliser ce moment privilégié pour faire ressortir les situations des élèves «à risque» (profil au secondaire faible, cours d'appoint, faiblesse en français etc.) et des clientèles particulières (allophones, handicapé-es, adultes, athlète étudiant, équipes collégiales, etc.).	4.1 4.2 4.4 4.13 4.14	**COMITÉ DE COORDINATION**	Automne 1991. Appliquer en partie à l'automne 1991 et formaliser à l'automne 1992.
2.6-2 Identifier les clientèles «à risque». **Niveau SECONDAIRE**	Il faut ici distinguer entre les interventions à caractère pédagogique et les interventions visant l'intégration de l'élève au milieu scolaire. Il faudrait aussi revoir qui fait partie de la clientèle allophone. Les élèves haïtiens devraient-ils être intégrés à cette clientèle?		**GESTION PÉDAGOGIQUE** *(pédagogique)* API Départements	À poursuivre
2.6-3 Identifier les clientèles particulières. **Niveau SECONDAIRE**	Il serait pertinent de transmettre ces informations avant le début de la session aux départements concernés.		**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** *(intégration)* Ressources à l'enseignement API Départements	
2.6-4 Assurer un encadrement particulier aux étudiantes et aux étudiants «article 33». **Niveau TERTIAIRE**	Les API ont initié un projet de suivi des étudiantes et des étudiants «article 33» à l'hiver 1991. Ce travail s'est effectué principalement en collaboration avec les enseignantes et les enseignants. Il faudrait généraliser l'implication des départements.	4.2 4.11	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API Départements Enseignantes et enseignants	À poursuivre et à améliorer.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
MESURES SPÉCIFIQUES À LA PREMIÈRE SESSION				
3.1 Intégrer les élèves à leur programme d'études par des activités d'accueil. **Niveau PRIMAIRE**	L'accueil est un processus continu amorcé dès l'admission s'inscrivant dans une orientation générale. Il faut favoriser un accueil particulier pour intégrer les élèves dans leur programme, en tentant d'impliquer l'ensemble des personnels (enseignants,personnel technique et administratif) et les élèves des autres niveaux.	4.1 4.11	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Comités de programme Départements Enseignantes et enseignants Gestion pédagogique	À poursuivre et à améliorer pour août 1992.
3.2 Maximiser les rencontres en classe avec les enseignantes et les enseignants. **Niveaux PRIMAIRE**	Il faut favoriser le plus de contacts par semaine entre les enseignantes et les enseignants et les élèves et ainsi permettre un meilleur suivi des apprentissages. Pour ce faire il faut un minimum de deux rencontres pour les cours de trois heures (2-1 ou 1½-1½) et de quatre heures (2-2) et de trois rencontres pour les cours de cinq heures (2-2-1).	4.1 4.6 4.7	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUE** Départements Gestion pédagogique	À être appliqué à l'automne 1992.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
3.1 Établir des mesures d'encadrement favorisant principalement le passage aux études collégiales et s'adaptant à chacun des programmes d'études. Niveau: **PRIMAIRE**	C'est en classe que se fait le principal effort pour soutenir la réussite. Or, la principale difficulté des élèves est la transition d'un ordre d'enseignement à l'autre. Il faudra donc y porter une grande attention. Il faudra s'assurer: que les mesures n'excluent pas certaines clientèles qui en auraient le plus besoin (comme les élèves en cours d'appoint); qu'on recherche un principe de concertation interdisciplinaire; que les mesures visant l'autonomie de l'élève. **Chaque département doit se positionner pour favoriser ce passage.** MOINS D'INTERVENANTES ET D'INTERVENANTS Cela peut se faire en assurant à un groupe d'élèves une même enseignante ou un même enseignant durant les deux premières sessions. PLUS DE CONTACTS PROF. - ÉLÈVES Ceci pourrait se réaliser en imposant une période d'étude obligatoire prévue à l'horaire des enseignants et des élèves. Cette période pourrait servir à soutenir les élèves au niveau académique comme au niveau méthodologique (apprendre à apprendre). PLUS DE CONCERTATION INTERDISCIPLINAIRE Cette concertation sur notre travail auprès d'un groupe d'élèves pourrait se faire par des groupes encadrées comme il existe actuellement en sciences ou à l'aide d'un bulletin de mi-session. STABILITÉ DES GROUPES-CLASSE La stabilité d'un groupe d'appartenance est un facteur favorisant ce passage. Pour ce faire il faudra se questionner sur l'organisation des groupes (homogènes, stables, stable à composition déterminée, etc.)	4.1 4.2 4.4 4.6 4.7 4.11 4.13 4.14	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUE** **COMITÉ DE COORDINATION** Comités de programme Départements Enseignantes et enseignants Gestion pédagogique	Pour suivre en août 1991 dans les programmes où il y a déjà des initiatives Doit s'appliquer dans tous les programmes et tous les départements à la session d'automne 1992.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
MESURES GÉNÉRALES D'ENCADREMENT				
3.4-1 Modifier l'horaire de l'élève, pour des raisons de travail, s'il réussit seulement. **Niveau: PRIMAIRE**	Nous voulons donner à l'élève tous les moyens pour qu'il puisse faire un choix éclairé. Nous reconnaissons que le travail des élèves est une réalité incontournable. Cependant, comme institution d'enseignement, nous voulons valoriser la réussite de celui-ci dans ses études. Les modifications d'horaire pourraient être acceptées que s'il fait la preuve de ses réussites antérieures. Par contre le règlement pédagogique permet un allégement d'horaire.	4.2 4.15	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API	Août 1991 mais les élèves doivent en être avertis durant l'été.
3.4-2 Encadrer spécifiquement les élèves du programme sport-études et des équipes collégiales. **Niveau: SECONDAIRE**	Le message transmis aux élèves impliqués dans un sport collégial ou faisant partie d'une élite doit recevoir le même message clair et cohérent de son entraîneur, du service aux étudiants, des enseignantes et des enseignants et de l'API.		**GESTION PÉDAGOGIQUE / SERVICES AUX ÉTUDIANTS** API Animateur de vie étudiante Enseignantes et enseignants	Automne 1991.
3.5-1 Faire du premier cours l'image de la session. **Niveau: PRIMAIRE**	S'assurer qu'il y a un premier cours dans la première semaine, redonner toute l'importance au premier cours (accueil, rigueur, exigences...).	4.6 4.11	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUE** Départements	Août 1991.
3.5-2 Transmettre les informations sur les conditions de réussite dès le premier cours. **Niveau: PRIMAIRE**	Remettre des plans de cours où les exigences sont clairement définies, où les échéanciers sont précisés, où les responsabilités de l'élève sont définies.	4.1 4.6 4.7	**DÉPARTEMENTS** Enseignantes et enseignants	Août 1991.
3.5-3 Effectuer les corrections de choix de cours avant le premier cours. **Niveau: PRIMAIRE**	S'assurer que l'on tienne compte des préalables, développer la responsabilité des élèves face à leur cheminement scolaire. S'assurer que les groupes-classe soient définitivement formés pour permettre que le premier cours prenne toute son importance.	4.11 4.15	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API	Août 1991.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
3.6-1 Modifier le guide étudiant pour qu'il contienne toutes les informations nécessaires au fonctionnement et à la réussite de l'élève au collège. Niveau **PRIMAIRE**	Retravailler le guide étudiant pour qu'il soit utilisé, qu'il serve à favoriser l'autonomie de l'élève et qu'il devienne sa «bible».	4.1 4.6 4.7 4.9 4.15	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Départements Gestion pédagogiques Ressources à l'enseignement Communications	Décembre 1991 pour qu'il soit distribué à l'automne 1992.
3.6-2 Mettre à jour et utiliser le guide méthodologique. Niveau **PRIMAIRE**	Mettre à jour le guide méthodologique actuel. Insister pour qu'il soit utilisé systématiquement dans les classes de toutes les disciplines.		**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES**	À poursuivre le guide modifié serait distribué à l'automne 1992.
3.6-3 Mettre à jour le guide de choix de cours. Niveau **PRIMAIRE**	Le guide de choix de cours pourrait être repensé en fonction des multiples utilisations potentielles (futurs élèves, conseillères et conseillers d'orientation, API, etc.). On pourrait y inclure des grilles de cheminements pour chacun des programmes.		**GESTION PÉDAGOGIQUE** API Départements Comités de programme	Pour l'automne 1992.
3.7 Évaluer la pertinence de développer d'autres outils favorisant l'autonomie de l'élève. Niveau **PRIMAIRE**	Favoriser l'émergence de guides méthodologiques particuliers à certaines disciplines ou à certains programmes. Développer un journal de bord, intégré ou non dans l'agenda, permettant à l'élève, aux enseignantes et aux enseignants et aux API de suivre le cheminement scolaire et de le planifier.	4.1 4.2 4.6 4.7 4.9 4.11	**COMITÉ DE COORDINATION**	Année 92-93.
3.8 Offrir un service d'entraide par les pairs. Niveau **SECONDAIRE**	Poursuivre cette expérience là où il y a une demande intéressante et où on pense qu'il y a des chances de succès. Que les enseignants participent à l'élaboration des demandes. Même si les services aux étudiants offre un support administratif, il doit le faire en étroite collaboration avec les départements.	4.1 4.2 4.6 4.7 4.11	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Départements	Automne 1991.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs Visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
3.9 Clarifier la place et le rôle du service d'aide en français écrit (SAFÉ) et spécifier les interventions par rapport aux trois niveaux de prévention. **Niveau: PRIMAIRE**	L'utilité du SAFÉ n'est plus à démontrer. Cependant quel est le rôle du service par rapport à l'encadrement des élèves sur les questions linguistiques? Quel rôle de dépistage peuvent avoir les enseignantes et les enseignants et quel rôle de correction peut jouer le service? Quel type de fonctionnement et d'aide est-il judicieux d'offrir? Quel place occupe le SAFÉ par rapport au département de Lettres, au cours de mise à niveau et aux interventions des disciplines sur les questions linguistiques? Toutes ces questions peuvent paraître au service de ce mieux définir à l'intérieur des objectifs de la présente politique.	4.1 4.5 4.6 4.7 4.10	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** SAFÉ Comité de coordination	Dépôt d'un document de réflexion en septembre 1991 et prise de position durant l'automne.
3.10 Valoriser les efforts et la réussite. **Niveau: PRIMAIRE**	Mettre en valeur les réalisations étudiantes, encourager et récompenser l'effort. Il ne faudrait pas s'en limiter à l'élitisme mais souligner aussi la persévérance, l'esprit d'équipe et la collaboration.	4.10	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUE** Départements Enseignantes et enseignants Service aux étudiants	À poursuivre et à améliorer.
3.11 Calculer la cote-Z à chacune des session. **Niveau: PRIMAIRE**	Permettre à l'élève de bien suivre son cheminement en fonction de ses futures études. L'élève pourrait avoir accès aux informations (du moins partielles) qui conditionnent son entrée à l'université. Ceci aurait comme impact de voir la différence entre la cote Z d'André-Laurendeau et celle des universités.	4.1 4.5	**GESTION PÉDAGOGIQUE**	À mettre en place à l'automne 1991 pour les finissants de l'hiver 1992.
3.12 Développer les services d'orientation scolaire et d'information scolaire **Niveau: PRIMAIRE**	Rendre accessible des banques de données sur les programmes universitaires, les conditions d'admission etc. S'assurer de la diffusion des outils d'information auprès des élèves.	4.1 4.5	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Conseiller d'orientation	À poursuivre et à améliorer.
ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL				

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs Visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
3.13-1 Définir des lieux de collaboration. **Niveau: PRIMAIRE**	Favoriser les échanges entre les API et les Comités de programme (d'ici là avec les départements), améliorer les conditions d'encadrement des élèves, favoriser la connaissance des élèves.	4.11 4.12 4.15	**COMITÉ DE COORDINATION** API Comités de programme Départements Direction des services pédagogiques Gestion pédagogique	Durant la période 91-93.
3.13-2 Faire connaître les services rendus par les professionnelles et les professionnels intervenant auprès de l'élève et auprès du personnel enseignant. **Niveau: PRIMAIRE**	On constate une méconnaissance du rôle et des tâches du personnel professionnel ainsi que de l'information qu'elles et qu'ils détiennent (API, aide pédagogique aux enseignants, conseiller d'orientation, animateur de vie étudiante et spécialiste en moyen technique en enseignement).		**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Gestion pédagogique Services aux étudiants	Dès l'automne 1991.
3.14 Établir et transmettre le portrait scolaire de la clientèle. **Niveau: PRIMAIRE**	Utiliser cette connaissance des élèves pour améliorer nos interventions. Le manque de support informatique nous empêche actuellement de réaliser adéquatement cette action.	4.13 4.14	**GESTION PÉDAGOGIQUE** API Comités de programme Départements	Année 91-92 pour être appliquée en automne 1992.
3.15 Clarifier le rôle et les services offerts par la bibliothèque et en informer les intervenantes et les intervenants. **Niveau: PRIMAIRE**	Des ressources didactiques importantes sont mises à la disposition de l'enseignement via les services offerts par la bibliothèque. Il faut réévaluer leurs rôles en collaboration avec les principaux utilisateurs soit les départements. Il faut faire des liens entre les besoins des uns et les outils des autres.	4.7 3.11	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Bibliothèque Départements	À poursuivre et finaliser pour l'automne 1992.
3.16-1 Impliquer le personnel technique et administratif. **Niveau: PRIMAIRE**	Le personnel technique et administratif joue un rôle important de support à l'enseignement. Il faut le reconnaître à sa juste valeur et le faire participer pleinement à l'élaboration et à la réalisation des mesures prises dans les départements.	4.11 4.12	**RESSOURCES À L'ENSEIGNEMENT** Départements Personnel technique et administratif	À poursuivre et à intensifier durant l'année 91-92.
3.16-2 Soutenir l'application de la politique et les projets réalisés dans le cadre de la présente politique. **Niveau: PRIMAIRE**	Mise dans le cadre de l'utilisation des budgets réguliers la priorité pourrait être accordée aux projets s'inscrivant dans la présente politique. Il existe dans certains programmes des locaux dédiés aux élèves, cette pratique devrait s'étendre à tous les programmes d'études. Ceci favoriserait chez les élèves un plus grand sentiment d'appartenance.		**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Ressources à l'enseignement Comités de programme Département	À poursuivre et à intensifier dans tous les programmes durant l'année 91-92.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
3.17 Appliquer la politique de gestion des programmes. **Niveau PRIMAIRE**	L'approche-programme est un outil privilégié pour développer la concertation. Le collège s'est doté d'une politique de gestion des programmes qu'il n'applique pas. Un plan d'implantation de la politique devrait être déposé rapidement et des outils pour faire l'état des programmes créés.	4.15	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES**	Dépôt d'un plan d'application en janvier 1992.
3.18 Revoir la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. **Niveau PRIMAIRE**	La période de révision de la politique est arrivée. Il serait intéressant que cette politique intègre et tienne compte des débats pédagogiques qui ont eu lieu depuis quelques années au collège. Entre autres, quelle place doit tenir la formation fondamentale dans nos préoccupations d'évaluation?	4.8 4.9 4.15	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Commission pédagogique	Juin 1992.
3.19-1 Réviser globalement la politique des plans de cours. **Niveau PRIMAIRE**	Le plan de cours est un des instruments privilégiés pour assurer le suivi sur la qualité de la formation. Il est le lieu où l'on précise les exigences d'un cours, où l'on clarifie les échéanciers et où l'on précise les moyens pédagogiques qui seront utilisés. Il est un des instruments qui favorise l'apprentissage de l'autonomie chez l'élève. Il est le reflet de la cohérence départementale. Enfin c'est un outil essentiel pour évaluer la cohérence entre les évaluations dispensées et les objectifs poursuivis.	4.9 4.11 4.15	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Comité de coordination Comités de programme Départements Commission pédagogique	Année 91-92 pour être appliqué à l'automne 1992.
3.19-2 Créer dans tous les départements des comités d'analyse des plans de cours. **Niveau PRIMAIRE**	Tous les plans de cours devraient par exemple inclure obligatoirement un échéancier. Les départements pourraient, à l'aide des plans de cours, assumer une partie de leurs responsabilités face à la qualité des apprentissages des élèves en l'utilisant comme instrument de contrôle de qualité. En ce sens les départements doivent avoir une prise sérieuse, pour assurer un contrôle de qualité, sur les objectifs d'apprentissage et sur les moyens utilisés pour vérifier ces objectifs.	4.5 4.6 4.8 4.11	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Départements Comités de programme	À poursuivre où cela existe et à implanter pour janvier 1992.
3.20 Réviser les politiques de perfectionnement, touchant les intervenantes et les intervenants pédagogiques, en fonction des priorités institutionnelles de la présente politique. **Niveau PRIMAIRE**	La réussite des élèves, le développement institutionnelle et la réussite de notre plan d'action exige que l'on utilise toutes les ressources financières disponibles. Il faut donc s'assurer que l'institution valorise, par sa politique de perfectionnement et par l'utilisation des différents programmes de subventions au perfectionnement, les personnels s'inscrivant dans les objectifs de la présente politique.	4.9 4.10 4.11 4.15	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Comité de coordination Aide pédagogique aux enseignants Comité de perfectionnement Syndicats concernés	Durant l'année 91-92.

3- L'élève durant le processus de formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
3.21 S'assurer de la conformité de toutes les politiques et procédures pédagogiques avec la présente politique. **Niveau : PRIMAIRE**	La concertation, la cohérence et l'élève sont au coeur de la présente politique. Il faut revoir les politiques pédagogiques pour s'assurer que l'esprit et la forme coïncident avec ces intentions (choix de cours annuel, changement d'orientation, procédure d'abandon, etc.)	4.15	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Comité de coordination Commission pédagogique Gestion pédagogique	Durant la période 91-93.
3.22 Développer un modèle pour la présentation et l'évaluation de projets dans le cadre de la présente politique. **Niveau : PRIMAIRE**	Établir des critères pour l'acceptation des projets d'encadrement (concertation, permanence du projet...) Exiger qu'une évaluation soit faite pour tous les projets et préciser la forme qu'elle doit prendre.	4.3 4.10 4.11	**COMITÉ D'AIDE À LA RÉUSSITE** Comité de coordination	Ébauche en juin 1991 à poursuivre par le comité de coordination
3.23 Apporter la discussion sur la formation fondamentale. **Niveau : PRIMAIRE**	La formation fondamentale transcende l'approche-programme, l'approche par compétences et l'aide à la réussite; il faut que ceci se traduise dans les objectifs de formation.	4.5 4.7 4.9	**AIDE PÉDAGOGIQUE AUX ENSEIGNANTS** Départements	Durant la période 91-93.
3.24 Connaître, organiser et diffuser l'information concernant les projets d'aide à la réussite. **Niveau : PRIMAIRE**	Il serait pertinent de favoriser les échanges sur les projets qui se réalisent dans le collège. De ces échanges pourraient jaillir d'autres idées de projets spécifiques. Ces échanges auraient aussi une importance pour assurer la continuité avec des projets.	4.3 4.9 4.10 4.11 4.12	**AIDE PÉDAGOGIQUE AUX ENSEIGNANTS** Départements	À poursuivre et à développer.
3.25 Valoriser les pratiques et les interventions répondant aux objectifs de la présente politique. **Niveau : PRIMAIRE**	Souligner et récompenser le dévouement, l'implication dans la réussite, la transparence dans les objectifs de formation etc. Faire connaître les artisanes et les artisans méconnus de ce plan d'aide à la réussite. Souligner particulièrement les initiatives favorisant la concertation et la transférabilité.	4.10	**DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** Commission pédagogique	Durant la période 91-93.
3.26 Évaluer la pertinence d'établir des examens de fin de DEC. **Niveau : PRIMAIRE**	Assurer une qualité de la certification, donner une rétro-action sur l'intégration des connaissances.	4.8 4.9	**COMITÉ DE COORDINATION** Aide pédagogique aux enseignants Commission pédagogique	Durant la période 91-93.

4- L'élève après sa formation

Actions proposées et niveau de prévention	Commentaires	Objectifs visés	RESPONSABILITÉ et collaboration	Échéancier
4.1 Entreprendre la relance des finissantes et des finissants auprès des universités et des employeurs. **Niveau: PRIMAIRE**	L'université fournit déjà au conseiller en orientation les renseignements qui nous permettent de relancer les étudiantes et les étudiants. À partir de ces informations il faudrait organiser la relance en impliquant les départements. Le service de placement étudiant assure déjà la relance de nos étudiantes et de nos étudiants sur le marché du travail. En collaboration avec les départements, il serait intéressant de définir d'autres thèses de relance tels l'adéquation entre la formation et le marché du travail, et la satisfaction des employeurs.	4.2 4.11	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Conseiller en orientation Service de placement Départements Comités de programme	À poursuivre et à compléter.
4.2 Maintenir des bonnes relations avec les officiers d'admission des universités. **Niveau: PRIMAIRE**	Il s'agit de favoriser une meilleure qualité d'informations en provenance de ces institutions. Ces contacts pourront nous donner l'occasion de faire la promotion du cégep en conformité avec l'image que nous voulons développer.	4.2 4.11	**SERVICE AUX ÉTUDIANTS** Conseiller en orientation	À poursuivre et à intensifier.